

Charges du personnel (enseignant.es et autres ressources humaines) par élève de l'école obligatoire selon le canton de scolarisation, en francs pour l'année 2020

Les charges prises en compte concernent uniquement les écoles publiques, sans les écoles de musique et les écoles spéciales.
Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

	Charges du personnel par élève
BE	13 915
FR	11 887
GE	15 297
JU	12 204
NE	13 146
VS	10 542
VD	12 988

Source des données et complément d'information : Office fédéral de la statistique (OFS), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.23787030.html> (consulté le 10.01.2023).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).